Image not found or type unknown

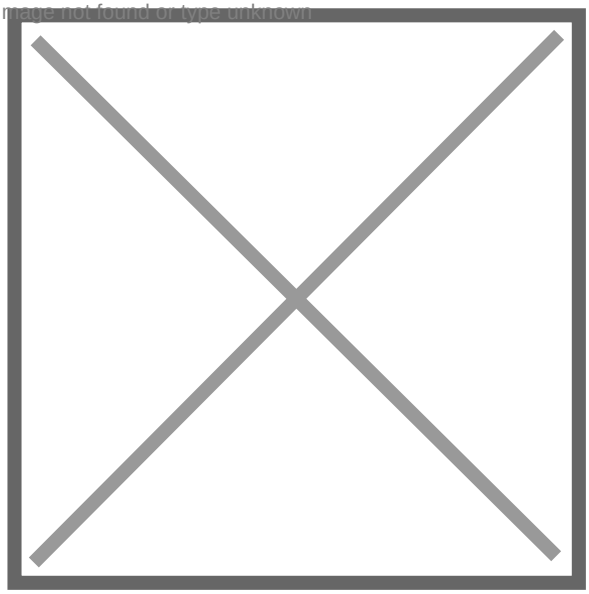

Litige sur un devis d'éléctricité

Par **claude**, le **23/05/2012** à **21:17**

Bonjour,
Je suis autoentrepreneur dans l'électricité , j'ai fais un devis que mon client a signé ; j'ai commencé les travaux et suite a un dégat des eaux j'ai arrété. Mes client on repris les clés .
Le plafond de la salle a été démonter et avons découvert plein boite non conforme
mais mon devis n'en faisais pas partie .
Donc refais un nouveau devis le client étant pas satisfais mon dit d'arrété les travaux .Ils ont tout démonter mon installations et me demande de rembourser et de reprendre mon matériels .
Que dois je faire et leurs répondre suite a une lettre recommander de leurs part
Merci d'avance.
Salutations
Claudeelectricite.

Par **pat76**, le **24/05/2012** à **18:31**

Bonjour

Vous ne rembourser rien.

Le client a signé un devis, vous avez commencé les travaux et c'est le client de sa propre initiative qui a démonté votre installation.

Vous le mettez en demeure de vous payez l'intégralité du devis en lui envoyant une lettre

recommandée avec avis de réception.

Vous précisez qu'en signant le devis, il a pris un engagement qu'il doit assumé.

Vous ajoutez que faute d'avoir été payé de ce qui devait vous revenir si vous aviez pu terminer les travaux.

Vous indiquez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai de 15 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous l'assignerez au visa des article 1142 et 1147 du Code Civil devant la juridiction compétente et que vous ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **claude**, le **24/05/2012** à **22:36**

je vous remercie je vais pouvoir dormir

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés